

Procédure d'intégration à la liste officielle des clubs «100% Licences IDF»

Pour permettre à la natation d'atteindre le rang qui doit être le sien au sein du sport français et à votre ligue de vous accompagner et d'organiser les activités régionales, il est indispensable de rendre la prise de licence automatique et ainsi :

- Proposer à tous vos adhérents une licence adaptée
- Donner du sens à cette prise de licence selon le public et les activités
- Tisser un lien entre le pratiquant, votre Ligue régionale et la Fédération.
- Intégrer la liste officielle des clubs franciliens 100% Licences IDF

Principe du 100% Licences IDF

Un club peut prétendre intégrer la liste officielle "100% licences IDF" au cours de la saison N, lorsque tous ses adhérents ont été licenciés au cours de la saison N-1

Club affilié "100% licences Île-de-France"

- 1 **Tarifs standards et adaptés** pour les activités Ligue Île-de-France
- 2 Possibilité de déposer un **dossier de subvention** "Projets Sportifs Fédéraux" (PSF) et un **dossier labellisation**
- 3 **Suivi et protection** par la Ligue en cas de litige
- 4 Possibilité d'obtenir un **soutien financier** pour les activités "Aisance Aquatique" (AA) et "J'apprends A Nager" (JAN)
- 5 Des **avantages financiers** avec les partenaires de votre ligue régionale
- 6 Un **accompagnement** dans la communication avec les supports de la Ligue mis à disposition
- 7 Les clubs 100% licences sont **prioritaires** pour les activités de la Ligue Île-de-France (regroupement, stages, réunions techniques)
- 8 **Accompagnement** dans le développement, visites sur le terrain, conseils, soutien en cas de problèmes juridiques avec les administrations et les collectivités...

Attestation sur l'honneur



INTÉGRER LA LISTE OFFICIELLE

100 % LICENCES IDF

1 Vérifier la condition d'éligibilité

Pour intégrer la liste en 2026-2027, **tous les adhérents du club doivent avoir été licenciés lors de la saison 2025-2026**. Le dossier est à renouveler chaque année, en début de saison, après l'assemblée générale du club.

2 Préparer les pièces du dossier

Deux documents sont obligatoires, au format PDF :

- **Une attestation sur l'honneur**, signée par le président et cosignée par le secrétaire général et le trésorier. Le modèle officiel est disponible sur le site de la Ligue, dans la rubrique « 100 % Licences ».
- **Le compte rendu officiel de l'assemblée générale de la saison 2025-2026**, indiquant distinctement le nombre d'adhérents et le bilan financier relatif aux licences de cette saison.

Situations particulières:

- **Fermeture prolongée du bassin ou baisse de plus de 10 % du nombre de licences** : expliquer les raisons dans le compte rendu d'assemblée générale ou dans un document annexe.
- **Club omnisports avec sections indépendantes** : l'attestation est signée par les dirigeants des sections relevant des activités de la FFN. Le compte rendu d'assemblée générale peut être remplacé par un document précisant le nombre d'adhérents de la section et l'état financier lié aux licences.

3 Envoyer le dossier complet

ÉCHÉANCE

Au plus tard le **30 avril 2027**

ADRESSE D'ENVOI

100pour100licences@lif-natation.fr

Indiquer le **numéro du département** et le **nom du club** dans le nom de chaque fichier.

Exemples : 95_Cergy-Pontoise-Natation_Attestation.pdf et 95_Cergy-Pontoise-Natation_AG.pdf.

4 Obtenir la validation

La commission Licences et Labellisation examine les dossiers complets. La liste des clubs 100 % licenciés est régulièrement mise à jour dans le BO et sur le site de la Ligue.

Seuls les clubs inscrits sur la liste officielle bénéficient des avantages associés.

Clubs déjà inscrits en 2025-2026 : leur intégration à la liste officielle pour la saison 2026-2027 est provisoire. Elle devient définitive après réception et validation du dossier complet, à transmettre **au plus tard le 30 avril 2027**.